

Christophe DUMONT
Président du groupe EELV

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture, de
l'Alimentation, de la Ruralité et
l'Aménagement du territoire
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75700 Paris RP

Réf : CD/BL1215-11-2011

Objet : Fonctionnement et devenir de l'enseignement agricole

Monsieur le Ministre,

Représentant du Conseil Régional de Champagne-Ardenne au Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA), j'ai été destinataire d'un courrier signé par les représentants du SNETAP-FSU au sein de cette instance, m'indiquant qu'ils boycottaient la réunion du 3 novembre 2011 pour manifester leur vive inquiétude face aux suppressions de postes dans l'enseignement agricole.

En effet, la filière d'enseignement agricole est confrontée à des difficultés sans précédent, alors même que son utilité aux élèves et à notre pays n'est déniée par personne.

Or le projet de loi de finances initial 2012, marqué par le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux prévoit la baisse des crédits alloués à l'enseignement supérieur à périmètre constant, et la suppression de 170 postes équivalents temps plein (dont 5 à 8 en Champagne-Ardenne), après que 145 l'ont été l'an dernier.

Avec des effectifs d'élèves qui sont en hausse et des postes supprimés, c'est l'ensemble du service public d'enseignement agricole qui est menacé, dans le même temps que l'enseignement agricole privé est favorisé. Comment votre ministère peut-il annoncer la mise en place du « double flux » et ouvrir les sections et les classes promises par certaines DRAF?

Comment pourra-t-on maintenir un service public d'enseignement agricole étant donné la place qu'y occupe le premier groupe de filières professionnelles désormais entièrement renouvelées mais auquel l'administration a refusé l'ouverture de filières de CAP agricole tout en concédant cette autorisation à l'enseignement privé, et en annonçant que ce dernier se verrait bientôt attribuer l'ouverture d'une enveloppe supplémentaire particulière afin d'améliorer la gestion financière du remplacement des enseignants du privé temps plein ?

Le mouvement de grève observé en septembre à Rethel, face au non remplacement des personnels administratifs, et à la non embauche d'enseignants qui oblige les personnels à multiplier les heures supplémentaires était un « signe avant-coureur » de la décision du SNETAP-FSU.

Ces interrogations sont légitimes, et vous remontent de l'ensemble des représentants de l'enseignement agricole public de notre pays. Elles nécessitent de revoir les décisions prises, et appellent de votre part une réponse rapide, afin de rassurer l'ensemble de la filière sur son devenir.

Bien entendu, je resterais attentif aux réponses que vous voudrez bien m'apporter, et vous prie, dans l'attente, d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Christophe DUMONT
Président du groupe EELV
Conseiller Régional